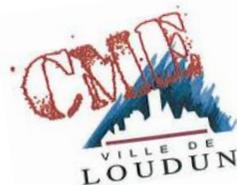


# Conseil Municipal des Enfants 2016

Petit guide de  
l'électeur et  
du candidat



# Sommaire

- Le mot de Monsieur le Maire *p.3*
- Le CME, c'est quoi ? *p.4*
- Le CME, pour quoi faire ? *p.4*
- Comment ça fonctionne ? *p.5*
  - Les séances de travail
  - Les séances plénières
- Les élections *p.6*
  - Qui sont les électeurs ?
  - Qui peut être élu ?
  - Pour qui va-t-on voter ?
  - La campagne électorale
  - Le vote
  - Le calendrier électoral *p.8*
- Qui contacter *p.9*

# Le mot de Monsieur le Maire

Installé depuis 2008, le Conseil Municipal des enfants a déjà été à l'origine de projets structurants, comme le skate-park, et cette année, la dénomination du point transport, la « ticketterie ». Il participe activement aux manifestations de la ville, comme la course aux œufs, qui rassemble chaque année plus de 250 familles à LOUDUN.

Au-delà des actions auxquelles le CME participe, il traite aussi, à chaque rencontre, d'une question d'actualité de notre commune. C'est l'occasion d'apporter des avis, et des questions, souvent pertinentes.

Tous les ans, de nouvelles élections sont organisées pour remplacer les candidats sortants, l'occasion pour les écoles et collèges, d'organiser un scrutin, fondement de notre système électif et de notre démocratie.

Le Conseil Municipal et moi-même accueillerons, comme tous les ans, le CME en sessions plénières, l'occasion d'un échange simple et constructif, nous invitant à pousser nos réflexions vers ceux qui sont l'avenir de la ville et de notre société.

Le Maire,  
Joël DAZAS

# Le CME... c'est quoi?

C'est une assemblée de 29 enfants et adolescents scolarisés à Loudun, du CM1 à la 3ème.

Les conseillers enfants sont élus par leurs camarades de classe pour une durée de 1 ans, renouvelable.

C'est un lieu de discussion, de réflexion, de proposition et d'action pour les jeunes. On y apprend son rôle de citoyen.

# Le CME... Pour quoi faire ?

Les jeunes conseillers travaillent en groupes :

- Ils s'expriment, écoutent les propositions des autres et défendent leurs idées et celles des camarades qu'ils représentent.
- Ils transmettent directement les souhaits et observations des jeunes Loudunais aux membres du Conseil Municipal de la Ville.
- Ils débattent, votent et réalisent des projets utiles à tous, petits et grands.
- Ils découvrent le fonctionnement de la Vie Municipale.
- Ils participent aux manifestations organisées par la Ville.

ETRE CONSEILLER, C'EST UN VERITABLE ENGAGEMENT qui demande du temps, de l'assiduité et de l'enthousiasme, mais qui procure le plaisir de se sentir utile.

# Comment ça fonctionne ?

*Les Conseillers Enfants se réunissent pour travailler.*

## Les séances de travail

Les conseillers enfants se réunissent une fois par mois à l'Espace Jeunes de Loudun. Les séances durent 1h.

## Les séances plénières

Il y en a deux fois par an. Elles se déroulent à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire. Se sont des Séances publiques.



# Les élections

## Qui sont les électeurs ?

- Enfants en classe de CM1 et de 6ème
- Enfants scolarisés à Loudun

## Qui peut être élu ?

Tous les élèves de CM1 et de 6ème qui ont rempli une déclaration de candidature.

C'est un formulaire qui se trouve auprès des enseignants, du directeur de l'Ecole, du CPE ou de la Mairie.



## Pour qui va-t-on voter ?

Les électeurs voteront pour élire les conseillers CM1, 6ème :

- 4 conseillers pour les CM1 de l'école Jacques Prévert
- 4 conseillers pour les CM1 de l'école du Martray
- 4 conseillers pour les CM1 de l'école Saint-Joseph
- 2 conseillers pour les 6ème du collège Joachim du Bellay
- 2 conseillers pour les 6ème du collège Chavagnes

**Chaque électeur votera pour un candidat ou une candidate de son établissement scolaire et de son niveau de classe.**

## La campagne électorale

- Si tu es candidat(e), la campagne électorale te permettra de présenter tes idées et tes projets à tes futurs électeurs.
- Tu présenteras ce programme sur un document qui sera affiché dans ton établissement scolaire.
- Tu pourras préparer et mettre au point ta campagne, avec l'aide des animateurs des accueils de loisirs ou de tes enseignants.

## Le vote

- Les élections se dérouleront dans les établissements scolaires.
- Chaque électeur votera pour le ou la candidat(e) de son choix, et de son niveau de classe.
- Le scrutin est **uninominal à un tour** : on vote pour un seul candidat, et une seule fois.
- Les candidat(e)s ayant recueilli le plus de voix seront élu(e)s.
- Les modalités de vote spécifiques à chaque établissement scolaire te seront communiquées avec ta carte d'électeur.
- Les résultats des votes seront affichés en Mairie en fin de journée.
- Les nouveaux conseillers élus seront installés par Monsieur Le Maire, au cours de la première réunion du Conseil Municipal des Enfants à la Mairie.

# Le calendrier électoral

**Le 26/09**

**Distribution des Flyers CME et des affiches de campagne**

**NB : « Petit guide de l'électeur et du candidat » disponible auprès des enseignants.**

**Du 26/09 au 30/09**

**Information par les animateurs du CME dans les établissements scolaires et à l'Espace Jeunes**

**Du 26/10 au 10/10**

**Les Déclarations de candidatures sont remises aux directeurs ou CPE**

**ATTENTION : DATE LIMITE LE 10/10**

**Du 26/09 au 18/10**

**Campagne électorale des candidats dans les établissements scolaires**

**Le 18/10**

**Elections dans les établissements  
Affichage des résultats en Mairie**

**Séance plénière (salle du Conseil Municipal)**

# Qui contacter

Tes parents comme toi-même peuvent contacter les personnes ressources du Conseil Municipal des Enfants :

## Les Conseillers Municipaux Enfants de ton école

### L'Adjoint Education Enfance Jeunesse

Gilles ROUX

### Les Conseillers Municipaux

Isabelle MAUBERGER

Bernadette VAUCELLE

Angéline THIBAULT

Christiane PETIT

Martine AUMOND

Patricia HASCOËT

### La Mairie

Noémie NIVEAU 06.19.20.31.95

Kelly BODIN 05.49.98.85.03

# Divers

→VIDEO

